

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

U20

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents : Accusé de réception – Ministère de l'intérieur : Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed CHALAH, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Lucie CARON, Alexandre ALCANTARA, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés : Zineb ZOUAOU (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés : Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de la convention portant attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet "Emergence et amplification des projets alimentaires territoriaux" du plan France Relance

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération U14 relative à la stratégie alimentation durable de la Ville, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal réuni le 29 juin 2022,

Vu le contenu de l'Appel à projets en faveur des Projets Alimentaires de Territoire publié par l'Etat le 25 avril 2022,

Considérant qu'avec 27 % de la population sous le seuil de pauvreté, l'accessibilité devient également un enjeu de santé alimentaire, ces personnes étant particulièrement exposées à des carences liées à la malnutrition,

Considérant l'impact de l'alimentation sur nos écosystèmes, avec une activité responsable de 24 % des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions multiples aux conséquences néfastes pour la santé humaine et la biodiversité,

Considérant l'ampleur du gaspillage alimentaire, 30% de la nourriture cuisinée en restauration collective en moyenne, et plus de 10 millions de tonnes de nourriture qui sont jetées chaque année en France, équivalent 16 milliards d'euros,

Considérant que l'agricole française est en souffrance, avec une situation qui se dégrade depuis plusieurs décennies,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise le Maire à signer la Convention portant attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet "Emergence et amplification des projets alimentaires territoriaux" du plan France Relance.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 4/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022